

# QUAND CE SAUVAGE VA-T-IL S'ARRÊTER ?

Ce lundi 8 Février 2021 lors du repas au quartier d'isolement en fin de journée, un des nôtres a de nouveau essuyé **la violence gratuite d'un de nos pensionnaires**. Alors que les personnels venaient remettre le repas à cet individu, celui-ci a sans raison apparente **porté un coup de poing au visage** du surveillant.

Ce sauvage fut maîtrisé et placé en cellule disciplinaire. Le plus inquiétant est que l'agresseur n'en est pas à son coup d'essai.



**IL AVAIT DÉJÀ AGRESSÉ LE 31 AOÛT 2020 ET LE 31 DÉCEMBRE 2020, IL EN EST À SA TROISIÈME AGRESSION À CE JOUR SUR NOTRE STRUCTURE, CE N'EST PAS SA MESURE D'ISOLEMENT QUI L'A EMPECHÉ DE RÉCIDIVER...**

Il est temps que l'intéressé soit pris en charge par des mesures particulières afin de protéger l'intégrité physique des personnels.

Il est inconcevable que l'un des nôtres soit de nouveau amené à subir la violence de cette crapule.

**LE SLPFO RÉITÈRE SA DEMANDE COMME IL A PU LE FAIRE DÈS CE SOIR AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'UNE MISE EN PLACE D'UNE GESTION MENOTÉE ET ÉQUIPÉE.**

Le **SLPFO** apporte son soutien au collègue et reste à sa disposition.

Le **SLPFO** souhaite **une réponse disciplinaire** à la hauteur des faits ainsi qu'un **traitement judiciaire rapide**.

MONSIEUR LE DIRECTEUR « MÊME SI VOUS SAVEZ CE QUE VOUS AVEZ À FAIRE »,  
**LE SLPFO VOUS SUGGÈRE TOUT DE MÊME DE SONGER À UN PLACEMENT DE L'INTERRESSÉ EN UNITE POUR DÉTENUS VIOLENTS OU SI CELUI-CI EST RECONNU MALADE EN UNITE HOSPITALIÈRE SPÉCIALEMENT AMENAGÉE**